Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Port-Brillet (le) - Tome IV

Port-Brillet (le). — *Population :* 1.172 hab. en 1901 ; — 1.291 hab. en 1906.

Le nom de *Portus Sononiæ* donné au terrain où fut fondée la chapelle de la Madeleine, explique la première partie du nom moderne. Quant à *Sononia*, il a laissé son souvenir dans le *bois de Sone*, en la Brulatte. *Brillet*, mentionné dans un texte de 1616, devait désigner aussi un lieu-dit, car les demoiselles Perronnelle Baillet, femme de Lancelot du Verger, et Perrine, sans doute sa sœur, et première femme de Nic. Le Maçon, sont nommées aussi Perronnelle et Perrine du Brillet. Un graffite de Mortiercrolle (Saint-Quentin) constate l'arrivée d'un prisonnier amené du Port-Briet, 1603. René Coeffé, de Saint-Ouen-des-Toits, se qualifie sieur de Porte-Brillet, et François, son fils, sieur du Port, 1633.

Les fondateurs de la forge du Port-Brillet eurent naturellement des arrangements à conclure avec les riverains et les suzerains. En 1643, ce sont les usagers des bois des Frageux et de Misedon qui se plaignent que la forge fait tort à leurs droits. Il y eut procès. En 1651, ce sont les religieux de la Roë qui veulent faire reconnaître leur suzeraineté. Les maîtres de forges avouent tenir d'eux : leur maison de la Poulardière avec ses quatre pavillons, la cour close de murailles, les dépendances, la chambre au fer au septentrion, les masures de la maison ancienne de la Ruaudaie, les prés, le tout au fief de la Ruaudaie, fors trois journaux au fief de Vildé, ce qu'ils ont acquis de feue Antoinette de Marignon, veuve de Jean Dhommeaux, le moulin de Libaret. Mais ils prétendent que la fonderie, la forge, le fourneau, les pavillons, halles et places vaques qui les entourent, la chaussée et l'étang jusqu'au ruisseau qui descend de l'étang de Villebois, sont non dans le fief de la Roë, mais dans la censive de la Gravelle et d'Olivet.

Cette famille Le Maçon, à laquelle est due la création d'une industrie longtemps prospère, a pour ancêtre Pierre-Marc Le Maçon, déjà qualifié en 1606, sieur de la Poulardière dans la liste des Mayennais qui demandent pour leur ville la fondation d'un couvent de Capucins. James Le Maçon y signe aussi et se titre sieur de la Cadorière. La famille avait donc pris possession du terrain de ses exploitations industrielles. En 1643, les intéressés dans l'usine sont : Marc Le Maçon, sieur de la Poulardière, « autrement dit du Port-Brillet » ; Nicolas Le Maçon, seigneur des forges de la Poulardière et D^{lle} Perrine du Brillet, enfin D^{lle} Perronnelle Baillet ou du Brillet, veuve de Lancelot du Verger, sgr du Tertre. — En 1651, ce sont : le même Nic. Le Maçon, titré maintenant sieur de Courcelles ; Franç. de Gruaume, sgr de la Cueillette, lieutenant pour le roi à Dunkerque et pays conquis, mari de Françoise Le Maçon, Julienne Le Maçon, et Marin Chériau, écuyer, sieur du Mourier, gouverneur de Dol, époux de Marg. Le Maçon, neveu d'A. Cohon. La famille continua d'avoir des alliances et des démêlés avec ses voisins, les Verger du Tertre, puis se dispersa et nous la trouverons sur d'autres théâtres. Les forges avaient été licitées entre ses représentants, le 23 oct. 1655, au prix de 100.000 ℔ (Chart. de la Roë, vol. 199, f. 93 ; et 200, f. 134).

Maîtres de forges : H. h. René Brosset, sieur de la Pommerais, « commis général des forges de la Poulardière et fermier général du prieuré du Plessis-Milcent, 5 oct. 1684. » — Les dalles en fonte de Claude Bazin, † 1719, et de Michel Dubois, † 1725, sont des produits de l'industrie locale. — Jér. Deschamps, bourgeois de Paris, a un bail de 9 ans, pour 27.500 ℔, à partir du 23 décembre 1755 ; — J.-B. Boullanger, bourgeois de Paris, bail de 9 ans, à 26.500 ℔, signé le 9 août 1763 ; — Dominique de la Vallée, bourgeois de Paris, fermier, 1772 ; — Ch.-Marie Picot

de Coethual, pour lui et pour les autres héritiers de ses père et mère Ch.-Maurice de C. et Louise-Olive Le Chaponnier, 1782. On voit par la comparaison des deux listes que, dans les derniers temps, il y avait des fermiers et des directeurs distincts.

Legard, avoué et directeur d'un cabinet d'affaires à Rennes devait épouser la nièce de Coethual et cherchait à liquider sa succession obérée de 200.000 ℔ de dettes. Il se plaint des entraves que met à son action la surveillance qu'on lui impose ; d'Esnue-Lavallée, son ennemi ; d'un dénonciateur, Batteuf, sur lequel pèsent les plus graves accusations. Pendant ce temps, la forge est au pillage ; les régisseurs, Mallet et Leussier ont mis la main sur l'argent de Coethual (Lettres à François-Primaudière, 15 juin-17 juil. 1794).

M. Chappée a fait faire depuis 1903, des sondages profonds dans l'intérieur de l'usine à la recherche de minerais soit d'antimoine, soit d'autres métaux, sans succès du reste ; mais un filon minéralisé en antimoine et or a été reconnu dans la lande de Brioury. M. Chappée a obtenu aussi une concession sur la commune.

La cloche qui est maintenant à l'église paroissiale provient de la chapelle de la Madeleine, comme l'indique le nom du chapelain, Nic. Gahéry, uni à ceux du prieur de la Roë et du curé d'Olivet, 1754. La table d'autel en granit de 2 m.40 de long, sur 1 m.20 de large et 0 m.25 d'épaisseur, qu'on a mise au-devant de la croix du cimetière, est probablement de même provenance.

Curé : N. *Gadois*, 1903.

École communale tenue par les sœurs d'Evron, laïcisée par arrêté préfectoral du 1er sep. 1904.

La lutte était ardente entre les forgerons et les Chouans. Les Vendéens passèrent à la forge et enlevèrent la caisse de la garde nationale. Charles Picot de Coethual qui en avait la ferme, fut arrêté à Rennes, par ordre d'Esnue-Lavallée, comme complice des révoltés, au mois de fructidor an II, et mourut en prison non à Rennes ni à Laval, mais à Vitré. La maîtresse d'école, Marie Salmon, fut aussi accusée de correspondre avec les prêtres insermentés. En 1795, le régisseur était le nommé Mallet ; Desjardins, commandant du poste, le fit fortifier de retranchements, d'un portail à l'entrée des bourbiers, de palissades, et d'une redoute faite des sornes de la forge (avril 1795). Legard, qui y fut assiégé le 16 avril 1792 par les voituriers ameutés, demande, le 20 avril 1797, à être indemnisé des ravages faits dans les bois par les Chouans et par les troupes républicaines.

Peu de faits de guerre dans la seconde insurrection. Pourtant du 17 au 23 janvier 1800, les royalistes occupent la forge, emportent à Saint-Ouen une provision de pelles et pioches, et reviennent le lendemain 24 ; ils étaient commandés par Ménard.

L'*inventaire* de 1906 se fit le samedi 23 février. La porte qu'on fractura fut affichée dans l'église, avec inscription constatant que la loi elle-même avait été violée faute de sommation, d'inventaire à haute voix et de témoins. L'agent regagna la gare sous la protection des gendarmes.